Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizer Archiv für Heraldik = Archivio

araldico svizzero: Archivum heraldicum

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 116 (2002)

Heft: 1

Artikel: Les concessions d'armoiries féminines en Belgique au XXe siècle

Autor: Harmingnies, Roger

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-745752

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les concessions d'armoiries féminines en Belgique au XX^e siècle

ROGER HARMIGNIES, A.I.H.

Les concessions de noblesse personnelles à des femmes sont exceptionnelles en Belgique avant le milieu du XX^e siècle. De plus, dans les premiers temps, elles ne concernent que des personnes liées à un noble ou à un anobli récent. On ne compte que sept concessions de ce genre durant le règne d'Albert 1^{er} (1909–1934) et encore ne s'agit-il dans ces cas-là que d'une sorte de réversion ou d'extension du statut nobiliaire de son mari en faveur d'une veuve. Il n'y a aucun cas sous Léopold III.

Après deux anoblissements au milieu des années 1950, motivés par les faits de résistance armée d'un époux et d'un père décédés en déportation, il faut attendre la fin des années 1970 pour voir s'amorcer une série de concessions de noblesse personnelle à des dames, avec ou sans le titre de baronne. On n'en compte encore que onze au cours du long règne du roi Baudouin (1950–1993), mais seize déjà depuis l'avènement d'Albert II jusqu'à la fin de l'an 2000. N'entrent toutefois pas en ligne de compte ici les simples autorisations de porter le titre et/ou les armes d'un défunt mari.

Dans tous les cas concernés, la concession de noblesse comporte l'octroi à la bénéficiaire d'armoiries personnelles, radicalement différentes de celles de son époux éventuel, vivant ou décédé. Le blason est toujours figuré sur un écu en losange, généralement de 12 ou 13 unités en hauteur pour 10 unités en largeur, surmonté de la seule couronne du titre pour toutes les baronnes (depuis 1919) et une vicomtesse (en 1925). Les armoiries féminines ne comportent jamais de heaume ni, dès lors, de cimier. Une devise sera accordée pour la première fois par le roi Baudouin en 1957 et des tenants ou supports pour les titrées vingt ans plus tard, à partir de 1977 seulement.

Nombre de ces personnes anoblies au cours du siècle écoulé font encore partie de notre société. Il n'est donc pas question ici d'émettre une appréciation personnelle sur la composition ou la symbolique des armoiries qui leur ont été octroyées. Ce serait également mettre en cause les prérogatives du Conseil de Noblesse (anciennement Conseil héraldique) et ce serait en quelque sorte découvrir la Couronne, puisque le Roi est, selon la Constitution, la source des faveurs nobiliaires.

Il nous a simplement paru intéressant d'examiner si les armoiries octroyées à titre personnel aux bénéficiaires féminines d'anoblissement comportent des éléments héraldiques ou des ornements extérieurs spécifiques, éventuellement différents de ceux octroyés aux bénéficiaires masculins.

Un premier survol fait apparaître tout autant des armoiries parlantes, allusives ou simplement du goût de la personne qui en a sollicité et obtenu l'octroi et dont nous ignorons les motivations. Si certaines armes récentes témoignent d'une créativité parfois à la limite des règles traditionnelles du blason, il faut reconnaître que d'autres ont une symbolique classique évidente.

Les écus sont le plus généralement d'un seul émail; on ne compte qu'un parti, deux coupés, un écartelé et un chapé. Les champs d'or ou d'argent sont plutôt rares. On constate une fréquence particulièrement élevée de l'azur au détriment du gueules; le sinople apparaît plusieurs fois dans les armes les plus récentes; il n'y a que deux champs de sable et un seul d'hermine.

Les pièces les plus fréquentes sont la fasce, plusieurs fois sous forme de jumelles ou tierces ondées, le pal, la croix, le sautoir et le chevron seul ou en nombre; par contre, bande et barre sont totalement absentes. Les petits meubles classiques du genre croisettes, flanchis, étoiles, molettes, coquilles, sont rarissimes; il n'y a aucune merlette.

Les végétaux sont relativement fréquents: trèfles, roses ou quintefeuilles, une seule fleur de lys, un rameau de chêne et des glands, des arbres et un arbuste, une graminée non précisée. Par contre, peu d'animaux trouvent place dans le champ des écus féminins: on dénombre à peine un amphiptère et un lion, une tête de léopard et des têtes de loup, un

couple de chouettes, une aigle, un oiseau indéterminé et un dragon; seuls les trois premiers constituent la figure principale des armoiries. Le genre humain n'est représenté pour sa part dans les écus que sous la forme de deux têtes d'enfants accostant un pal, d'une main apaumée et de fois (mains se tenant l'une l'autre) brochantes.

Le rapport entre ces figures et la personnalité ou la profession de la détentrice des armoiries ne saute pas nécessairement aux yeux. Au contraire, la présence d'objets divers ornant l'écu, encore que parfois banale, est en général plus signifiante. Un livre ouvert appartient à une éditrice, une plume sur une feuille de papier indique une femme de lettres, une portée et une-triple croche sont d'une compositrice, des pinceaux évoquent une artiste peintre, un cargo et une roue de gouvernail renvoient évidemment à la gestion d'une agence maritime. Mais il est toutefois moins courant de rappeler la maroquinerie de luxe par une peau de bœuf ou la céramique d'art par une composition inspirée du grand œuvre alchimique. Et il faut évidemment savoir qu'une besace de gueux est l'insigne d'une Université bruxelloise.

Quant aux tenants et supports des armoiries des personnes titrées, ils vont, à de très rares exceptions près, toujours par paire et sont symétriques. Pour les êtres humains ou assimilés, on trouve ainsi deux femmes vêtues à l'antique, deux Athena et deux Clio (ce qui peut paraître inattendu pour des êtres surnaturels uniques par essence), deux hommes sauvages et deux enfants nus tenant une hampe munie d'une opportune banderole. Mais on rencontre aussi un couple, jardinier et pépiniériste très actuels en tenue de travail.

Parmi les animaux supports, on découvre des représentants de diverses espèces naturelles: dauphins, grues et mouettes, animaux domestiques (chiens surtout, chats, chevaux) ou sauvages (gazelles et lions), mais les animaux de type purement héraldiques (aigles, lions, licornes et griffons) sont exceptionnels.

Il est très rare que ces tenants et supports. aient un rapport direct avec le contenu de l'écu lui-même; ils renvoient plutôt à la personnalité de l'anoblie. Les tenants constituent en général un rappel assez évident de ses fonctions ou de sa profession. Les animaux supports peuvent plutôt symboliser des aspirations personnelles, comme les sociables dauphins, les poétiques licornes et griffons ou encore les grues vigilantes, mais ils semblent plus souvent vouloir tout simplement immortaliser des animaux familiers.

Les devises peuvent être rédigées en latin, en français ou en néerlandais; il y en a une seule en allemand. Certaines tiennent en deux mots, d'autres forment une phrase entière; d'aucunes peuvent être transparentes, presque banales, d'autres sont plus recherchées. Mais elles sont généralement sans rapport avec le contenu des armes proprement dites. Dès lors, faute de connaître la philosophie, les aspirations ou les préoccupations de la personne en cause, la raison du choix de sa devise n'est pas toujours facile à décrypter.

On peut donc conclure de ce qui précède que, hormis la forme de l'écu et l'absence de heaume, les armoiries féminines ne présentent guère de caractéristiques vraiment spécifiques au sein de l'héraldique nobiliaire belge contemporaine.

Toutefois, les concessions de noblesse à des femmes étant toujours personnelles, les armoiries qui leur sont octroyées à cette occasion ne sont, par conséquent, pas héréditaires. Leur véritable singularité est dès lors d'être éphémères.

> Adresse de l'auteur: Roger Harmignies Rue Martin Lindekens 57 B-1150 Bruxelles

Bibliographie

Ph. de Bounam de RYCKHOLT & G. de HEMPTINNE – Lettres de noblesse octroyées par Sa Majesté Baudouin, Roi des Belges (1951–1991), Bruxelles, 1991; Seconde partie (1991–1993), Bruxelles, 1993.

Roger Denille – Table héraldique de la Noblesse du Royaume de Belgique, Liège, 1991.

Baron de RYCKMAN de BETZ – Armorial général de la Noblesse belge, Liège, 1957.

Paul DE WIN – Adelbrieven verleend door Z.M. Albert II, Konig der Belgen – 1993–2000 / Lettres Patentes de Noblesse octroyées par S.M. Albert II, Roi des Belges – 1993–2000, Tielt & Bruxelles, 2001.